

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

Pulsarlube OL5 (Huile haute température)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1) Nom du produit: Pulsarlube OL5 (Huile haute température)
- 2) Utilisation recommandée de la substance chimique et restrictions d'utilisation
 - A. Description du produit : Lubrificateur électrochimique automatique à point unique
 - B. Restrictions d'usage : Non disponible sauf pour l'utilisation prévue du produit
- 3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pulsarlube GmbH	Numéro de téléphone pour information :
Silostrasse 31b	Tél. : +49 69 8700766 - 62 / - 63
65929 Frankfurt am Main,	Fax : +49 69 8700766-69
Allemagne	sales.eu@pulsarlube.com
Numéro d'appel d'urgence	+49 69 8700766 - 62 / - 63

2. Identification des dangers

1) Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412
 Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2) Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
 Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée
 Phrases EUH : EUH208 - Contient N-1-NAPHTYLANILINE_1.4, Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl- and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine_. Peut produire une réaction allergique.

Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB \geq 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl- and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

3. Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable

Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Benzenamine, N-phenyl-, styrenated	N° CAS: 68442-68-2 N° CE: 270-485-3 N° REACH: 01-2120115789-46	> 0 – < 5	Aquatic Chronic 4, H413
N-1-NAPHTYLANILINE	N° CAS: 90-30-2 N° CE: 201-983-0 N° REACH: 01-2119488704-27	> 0 – < 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires	N° CAS: 192268-65-8 N° CE: 421-820-9 N° Index: 607-501-00-9 N° REACH: 01-2119480426-35	≥ 0 – < 1	Repr. 2, H361d
Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl- and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine	N° CE: 939-700-4 N° REACH: 01-2119982395-25	≥ 0,1 – < 0,25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

4. Premiers secours

Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude..
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
 Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
 Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
 Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
 Produits incompatibles : Oxydants forts.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)			

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 280 °C (coupe ouverte)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: 250 mm ² /s @ 40°C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,96 @ 20°C
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10. Stabilité et réactivité

1) Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

2) Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

3) Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

4) Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)
5) Matières incompatibles

Oxydants forts.

6) Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques
1) Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
 Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
 Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Benzenamine, N-phenyl-, styrenated (68442-68-2)	
DL50 orale rat	> 20000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
N-1-NAPHTYLANILINE (90-30-2)	
DL50 orale rat	1625 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl- and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine	
DL50 orale rat	3313 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires (192268-65-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
 pH: Non applicable
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
 pH: Non applicable
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Cancérogénicité : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Toxicité pour la reproduction : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

ESTAR 250 SUPER	
Viscosité, cinématique	250 mm ² /s @ 40°C

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

2) Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12. Informations écologiques
1) Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Benzenamine, N-phenyl-, styrenated (68442-68-2)	
CL50 - Poisson [1]	920 mg/l (Danio rerio (zebra fish))
CE50 - Crustacés [1]	50 mg/l (Daphnia magna (water flea))
N-1-NAPHTYLANILINE (90-30-2)	
CL50 - Poisson [1]	0,44 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	0,32 mg/l (Daphnia)
CE50 72h - Algues [1]	0,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
masse de réaction de: triphénylthiophosphate et dérivés phényles butylés tertiaires (192268-65-8)	
CL50 - Poisson [1]	0,44 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	0,32 mg/l (Daphnia)
CE50 72h - Algues [1]	0,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	> 5,5 mg/l

2) Persistance et dégradabilité

ESTAR 250 SUPER	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Benzenamine, N-phenyl-, styrenated (68442-68-2)	
Biodégradation	9 % OCDE 301 C
N-1-NAPHTYLANILINE (90-30-2)	
Biodégradation	0 % (OCDE 301 C)

3) Potentiel de bioaccumulation

ESTAR 250 SUPER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Benzenamine, N-phenyl-, styrenated (68442-68-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	> 500
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,64 @ 22°C
N-1-NAPHTYLANILINE (90-30-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 @ 25°C
Benzenamine, N-phenyl-, styrenated (68442-68-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,8 – 8,8 @ 22°C and pH 6.7

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

4) Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

5) Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

6) Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

7) Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 13 02 06* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

14. Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

1) Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

2) Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

3) Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

4) Groupe d'emballage
 Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
 Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
 Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
 Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
 Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

5) Dangers pour l'environnement
 Dangereux pour l'environnement : Non
 Polluant marin : Non
 Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

6) Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

7) Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

1) Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
 Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Benzenamine, N-phenyl-, styrenated est listé
 SZW-lijst van mutagene stoffen : Benzenamine, N-phenyl-, styrenated est listé
 SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
 SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
 SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Règlementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

2) Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Type de produit	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Code du produit	Ajouté	
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	pH	Ajouté	
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté	
15.1	Classe de danger pour l'eau (WGK)	Ajouté	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
-------------------------------	--

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
EUH208	Contient N-1-NAPHTYLANILINE_1.4, Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl- and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine and 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl- and N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine_. Peut produire une réaction allergique.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

2) La première date de création : 27.11.2020

3) Le nombre et la date de révision finale : Nombre de révisions 01

La date de révision finale : 26.09.2023

Informations supplémentaires

Pulsarlube a préparé des fiches techniques soumises à des droits d'auteur pour la sécurité des produits afin de fournir des informations sur ses différents systèmes de graissage automatiques. Comme indiqué ci-dessus, le lubrificateur de graisse automatique Pulsarlube est un produit fabriqué qui n'entraîne aucune exposition à quelque produit chimique dangereux que ce soit dans des conditions d'utilisation normales.

Les informations et les recommandations contenues

dans le présent document sont formulées de bonne foi, à titre d'information seulement, et elles sont jugées exactes à la date de préparation. Cependant, Pulsarlube, Inc. NE RECONNAÎT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À TOUTE RÉFÉRENCE.